République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et de l'aménagement du territoire

Office De Promotion et De Gestion Immobilière
De La wilaya De Mascara

DIRECTION GENERALE

MISE EN DEMEURE N°02
A l'entreprise : BANA AISSA
Dont le siégé social est à Rue Mohamed Rais N°01-22 BORDJ EL EMIR AEK Wilaya de TISSEMSILT
Marché N°: 56/2025 en date du 19/06/2025
Ayant pour objet : Réalisation des 48/2000 Logements Publics Locatifs à HACHEM y/c VRD en lot unique
Programme : Année 2024 2éme Tranche

- Conformément au décret exécutif **N°21-219** du **20/05/2021** portant l'approbation du cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de travaux.
- Vu l'article **119** du décret exécutif **N°21-219** du **20/05/2021** portant du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.
- Vu les articles 90-91-92 et 93 de la loi N°23/12 du 05/08/2023, fixant les règles générales relatives au marchés publics
- Conformément au décret présidentiel N°**15-247** du **16 septembre 2015** portant réglementation des marchés publics et délégations de service public.
- Conformément au décret exécutif du 15 rabie ELAouel 1447 correspondant au 08 septembre 2025 pour la nomination du Monsieur ZERDI RAFIK Directeur Général de l'office de promotion et de gestion immobilière de Mascara.
- Vu le Marché visé par la commission des marché publics de l'office sous le sous le **N°: 124/2025 en date du 19/06/2025** approuvé par le service contractant en date du **19/06/2025 sous le N° 56/2025** relatif à la **réalisation des 48/2000 Logements Publics Locatifs à HACHEM y/c VRD en lot unique,** pour un montant de : **157 562 879.00 DA** conclu avec l'office de promotion et de gestion immobilière de Mascara et l'entreprise des travaux **BANA AISSA** dont le siège social est **Rue Mohamed Rais N°01-22 BORDJ EL EMIR AEK Wilaya de TISSEMSILT.**
- Vu l'ordre de service en date du **19/06/2025** sous le numéro **N°281 /2025** portant démarrage des travaux objet du marché notifié à l'entreprise des travaux **BANA AISSA** en date du **19/06/2025**
- Vu le délai de réalisation Dix **(10) mois.**
- Vu le taux d'avancement physique de projet estimé à Cinq **(5%).**
- Vu la consommation des délais de dix (10) mois sur dix (10) mois.
- Vu l'expiration du délai après prolongation en date du **01/12/2026.**
- **Vu la 1ere mise en demeure paru dans les quotidiens nationaux « le jeune indépendant » en date du 24/11/2025 et « الجمهورية» en date du 25-11-2025 sous N° ANEP 2531015315.**
- Vu le non - respect du planning d'avancement des travaux.
- Vu le non - respect de la clause du marché concernant le travail posté système **(3*8).**
- Vu l'abondement total du chantier.
- En application de l'article 09 du marché **56/2025** en date du 19/06/2025 qui stipule la résiliation du marché.
- L'entreprise des travaux de bâtiment **BANA AISSA** dont le siégé social est à la **Dont le siégé social est Rue Mohamed Rais N°01-22 BORDJ EL EMIR AEK Wilaya de TISSEMSILT** est mise en demeure N°02 pour approvisionner le chantier en moyens humains et matériels et rattraper le retard constaté.
- L'entreprise est appelé a remédier cette situation dans un délai de huit (08) jours qui suit l'apparition du dite mise en demeure N°02.
- Dans le cas échéants, l'OPGI se trouve dans l'obligation de résilié aux torts exclusifs le marché, toute respectant la réglementation en vigueur.

LE DIRECTEUR GENERAL

2631015775

ANEP 2631015775 DzWatch 05/11/2026